



République française
TARN

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VERE

SALLES

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 5 mars 2026

Date de la convocation: 23/02/2026

**Membres en
exercice : 26**

cinq mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christian PUECH,

Présents : 21

Présents : Alex BRIERE, Rolland COUGOUREUX, Christian PUECH, Gilbert DALMAYRAC, François JONGBLOET, Christian MALET, Bernard TRESSOLS, Jean-Paul VALIERE, Philippe VERGNES, Joël SOUYRI, Jean-Louis BARRAU, Florent DOUZIECH, Michel BONNET, Régine MOULIADE, Pierre PAILLAS, Christiane SOULIE, Didier VIGROUX, Jean-Jacques ALMAYRAC, Pierre SCHULTEISS, Jérôme SOULIE, Thierry MOULIS

Votants : 21

Représentés :

Excusés : Jean-Marc ESCOUTES suppléé par Jérôme SOULIE, Denis MARTY, Aline REDO, Rolande AZAM, Christophe HERIN, Francis RUFFEL, Jean-Christian BOHERE suppléé par Thierry MOULIS

Absents :

**Secrétaire de
séance**

Philippe VERGNE

DEL05_05 03 2026 - Objet : Demande de subvention pour l'opération « investissements non productifs (mise en défens, haies) – année 2026.

Le président expose l'intérêt de poursuivre l'accompagnement technique et financier des aménagements agro-pastoraux tels que les plantations de haies et les mises en défens des berges et/ou de zones humides.

Depuis plusieurs années, le Syndicat de Bassin Cérou Vère a développé une animation autour de la mise en défens des berges des cours d'eau du bassin dans le but de limiter l'impact du piétinement par le bétail. Concrètement il s'agit d'accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs qui le souhaitent à la mise en place de clôtures en bord de cours d'eau, de points d'abreuvement ou encore de passage. Ces aménagements peuvent également être faits pour préserver une zone humide.

Le président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

DEL05_05 03 2026 - 1

En parallèle, le Syndicat de Bassin Cérou a signé, une convention de partenariat avec l'association Arbres et Paysages Tarnais pour la promotion et l'accompagnement technique et financier à la plantation de haies présentant une qualité dans la préservation de la qualité de l'eau.

Pour assurer cette opération, le Président demande au conseil de lui permettre de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne selon le plan de financement ci après :

Plan de financement :

Opération investissement non productif Mise en défens de berges, Abreuvement, clôtures, implantation de haie...	Estimation TTC	47 294,00 €
	Participation	montant en €
Agence de l'eau Adour Garonne	80%	37 835,00 €
Auto financement	20,00%	9 458.80 €
	Total	47 294 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide

- de valider l'opération présentée
- que le syndicat mixte de rivière Cérou Vère soit le maître d'ouvrage de l'opération
- de solliciter les aides présentées ci-dessus

- Autorise Monsieur Le Président à demander les aides aux partenaires financiers susvisés et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

La séance est levée à 20h50

Fait et délibéré en séance, le jeudi 5 mars 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,

Christian PUECH

Le Secrétaire,

Philippe VERGNES

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
 CEROU-VERE
 Plateau de la gare
 81640 SALLES SUR CEROU
 Tél. 05 63 36 45 58

Le président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 -informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

DEL05_05 03 2026 - 2